

Chacun de ces organismes sur lesquels je suis chargée de faire rapport au Parlement, est en lui-même d'une importance capitale et mérite une attention particulière; pris dans l'ensemble, ils laissent voir une vaste politique d'expansion de l'aide du gouvernement fédéral et de l'encouragement des arts. Nous ne devons pas oublier cette indispensable interdépendance dans l'activité de chaque discipline de ce domaine.

Avant de continuer, je voudrais féliciter les députés d'Hochelaga et de Vancouver-Burrard de leur élection aux postes de président et de vice-président respectivement. Je crois que tout ce comité doit être félicité de cet heureux choix; je suis persuadée que le temps ne fera que confirmer la sagesse de votre choix.

Par une motion de la Chambre du 22 mars, on a présenté devant ce Comité le budget du Secrétariat d'État et de tous ces organismes pour l'année financière en cours, sauf celui du Directeur-général des élections dont je suis responsable personnellement.

C'est, jusqu'ici, la seule question déferée au Comité. Le gouvernement a toutefois l'intention de demander à la Chambre de soumettre à votre considération certains projets de loi, et un sujet beaucoup plus vaste, la radiodiffusion au Canada. Comme on l'a prévu dans le Discours du Trône, cela comprendra la législation pour établir de façon formelle un Centre national des Arts et des mesures touchant à la Galerie nationale et au Musée national. De plus, au cours de l'automne dernier, mon prédécesseur a annoncé notre intention de présenter une loi ayant pour but d'aider la réalisation de longs métrages. Les résolutions préparant ces Bills paraîtront sous peu et on espère être bientôt en mesure d'étudier les Bills.

Le gouvernement a également l'intention de présenter au cours de la présente session un livre blanc sur la radiodiffusion énonçant la vaste politique que le gouvernement estime devoir appliquer dans ce domaine si important. Nous avons l'intention de présenter ce livre blanc le plus vite possible pour en saisir le Comité.

C'est le livre blanc du gouvernement sur la politique et non pas le rapport de la Commission Fowler comme tel que l'on doit présenter au Comité. Ce rapport a été rédigé pour le gouvernement et à sa demande afin que celui-ci étudie les décisions politiques à prendre dans le domaine de la radiodiffusion. Le livre blanc représentera la politique du gouvernement après l'examen du rapport et de beaucoup d'autres observations reçues après sa publication.

Par cela, je ne veux certes pas empêcher un membre de se référer aux commentaires ou conclusions contenus dans le rapport Fowler, soit actuellement soit plus tard. Je crois que ce serait pour tous une aide appréciable et je ne doute pas que le Comité, à un certain moment, demandera à M. Fowler, en qualité de président de comparaître devant lui comme témoin.

Je me demande si je peux vous suggérer un mode de procédure. Je comprends pleinement que le Comité est maître chez-lui; je fais la suggestion seulement dans le but de parvenir à un mode de procédure qui permettra et au